



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/513

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

Modification des tarifs des cimetières au 1er janvier 2018. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de déterminer les différents tarifs applicables à certaines opérations funéraires ou services des cimetières de la ville de Bordeaux à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Tout d'abord concernant le montant des vacations de police (encadré par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 de 20 euros minimum à 25 euros maximum), je vous propose de maintenir le montant actuellement en vigueur, à savoir 20 euros, et cela afin de ne pas alourdir les frais que représente un deuil pour une famille.

Pour les prestations et services liés aux inhumations, je vous propose de pratiquer une augmentation de 1 % (arrondi à l'euro supérieur) pour :

- les frais de garde aux caveaux provisoires (« dépositaires »),
- les frais d'ouverture de case à l'entrée et à la sortie des corps dans les caveaux provisoires (« dépositaires »),
- l'utilisation de la salle d'attente du caveau provisoire de la Chartreuse,
- l'attribution des cases des columbariums situés dans les cimetières Bordeaux-Nord et Pins Francs,
- la revalorisation des tarifs des concessions temporaires,

et une augmentation de 1,5% (arrondi à l'euro supérieur) pour :

- la revalorisation des tarifs des concessions perpétuelles.

Enfin, l'arrivée tardive de convois funéraires en fin de journée rend nécessaire le maintien, après l'heure de fermeture des cimetières, d'un dispositif de surveillance destiné à assurer l'accompagnement et la sécurité des familles après la cérémonie et à vérifier la réalisation des travaux de fossoyage. Ce service supplémentaire variable en fonction de sa dimension est calculé à partir du prix de l'heure supplémentaire des agents.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider des modifications tarifaires proposées en annexe en application de l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE BORDEAUX

DEPARTEMENT DES CIMETIERES

TARIFS AU 1^{er} janvier 2018

CONCESSIONS PERPÉTUELLES :

Cimetières	Terrains situés en bordure d'allées (le m ²)		Terrains situés à l'intérieur des séries (le m ²)	
	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone
Chartreuse	2045 euros	1633 euros	1237 euros	819 euros
Bordeaux-Nord	1761 euros	1277 euros	1038 euros	702 euros
Pins Francs	2045 euros	1633 euros	1237 euros	819 euros

CONCESSIONS TEMPORAIRES :

Cimetières	Terrains concédés pour 10 ans	Renouvellement pour 10 ans	Renouvellement pour 5 ans
Chartreuse	245 euros	245 euros	123 euros
Bordeaux-Nord	197 euros	197 euros	99 euros
Pins Francs	197 euros	197 euros	99 euros

**CIMETIÈRES BORDEAUX-NORD ET PINS FRANCS :
COLUMBARIUMS :**

Concessions	Attribution et renouvellement	
	Durée	Tarifs
Cases (2 / 4 urnes)	15 ans	357 euros
	30 ans	714 euros
Caveaux à urnes ou cavurnes (4 / 8 urnes)	15 ans	714 euros
	30 ans	1427 euros

CAVEAUX PROVISOIRES (« DÉPOSITOIRES ») :

Frais de garde du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois (par mois)	Frais de garde à partir du 7 ^{ème} mois (par mois)
32 euros	35 euros

Ouverture de la case à l'entrée	Ouverture de la case à la sortie
57 euros	57 euros

CIMETIÈRE DE LA CHARTREUSE**SALLE D'ATTENTE DU CAVEAU PROVISoire (« DÉPOSITOIRE ») :**

Réception d'un corps donnant droit à un séjour de 3 jours	Par jour supplémentaire et par corps
24 euros	5 euros

TARIFS DIVERS :

Vacation funéraire destinée à l'Officier de police judiciaire	20 euros
--	----------

Cimetières	Maintien d'une surveillance d'opérations funéraires après l'heure de fermeture des cimetières convois présents dans le cimetière ou entreprises de fossoyage terminant une inhumation	
	La 1^{ère} heure	Par ½ heure supplémentaire
Chartreuse	64 euros	32 euros
Bordeaux-Nord	48 euros	24 euros
Pins Francs	48 euros	24 euros

FRAIS ANNEXES :

Les opérations liées aux mesures d'hygiène et les frais de funérarium seront refacturées aux entreprises de Pompes Funèbres ou aux familles aux prix définis par le prestataire désigné au marché.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN